



## CHAPITRE 1

### Les principes du statut du travailleur

#### DES DROITS NOUVEAUX

##### Contre la montée inacceptable de la précarité et de l'exclusion

Le chômage touche près d'une personne active sur dix. Le développement de contrats de travail précaires ne protège plus de la pauvreté, puisqu'un nombre croissant de personnes qui travaillent ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. La précarité est source d'une pauvreté qui s'auto alimente et se propage de la personne concernée vers toute la famille. Ainsi, se crée une société duale où les écarts se creusent en défaveur des plus démunis et des plus fragiles. Ce sont ces écarts qui produisent des tensions sociales et des tensions politiques.

##### Pour permettre à chacun de construire sa vie professionnelle, de rebondir en cas de transition ou de rupture

L'atteinte de ces objectifs passe par :

- des rémunérations octroyant les moyens de vivre dans la dignité ;
- des emplois permettant à la personne de se projeter dans l'avenir ;
- des possibilités de mobilité tout au long de la vie professionnelle ;
- une sécurisation des parcours professionnels assortie de droits et de devoirs, responsabilisant l'ensemble des acteurs ;
- un accompagnement contractuel de chaque personne assurant la cohésion sociale et le respect du bien commun ;
- un réel exercice de choix dans la vie personnelle, familiale et sociale.

#### Dualité

Se crée une société duale où les écarts se creusent en défaveur des plus démunis et des plus fragiles.

##### Une nouvelle conception du travail

Dans le statut du travailleur, la notion de travail correspond à un engagement personnel pris dans le cadre d'un emploi ou volontairement souscrit comme le travail familial. Le statut du travailleur englobe les salariés, les travailleurs indépendants mais aussi les personnes occupant des activités à utilité sociale telles que le travail parental et l'engagement dans le bénévolat...

L'objectif du statut du travailleur n'est pas de remplacer les périodes de chômage par un traitement social qui permettrait à la précarité de se développer et de perdurer. Le statut du travailleur propose des garanties permettant à chacun de prendre sa vie en main.

Le statut du travailleur défend une conception participative de l'entreprise où la valeur du travail est pleinement reconnue et les salariés considérés comme des partenaires à part entière.

Le statut du travailleur veut faciliter les transitions, en permettant à chaque personne de réaliser des choix de vie notamment familiaux. Il a pour ambition d'éviter les conséquences déstructurantes de certaines ruptures (licenciement, chômage, accident du travail, handicap, maladie).

## L'INFLUENCE DE LA MORALE SOCIALE CHRÉTIENNE

### Le respect de la dignité de la personne et du Bien commun

Le statut du travailleur implique une politique active pour le plein emploi professionnel.

Ne confondons pas « statut du travailleur » et « revenu universel d'existence ». Dans les deux cas, il s'agit de sécuriser le parcours de toute la vie de chaque personne. Mais le « revenu universel d'existence » consiste à verser une allocation forfaitaire conséquente à tout le monde en sachant que seule une élite minoritaire de « concepteurs » exercera un emploi<sup>[1]</sup> ; ici la norme sociale est d'être sans emploi. Le « statut du travailleur » au contraire ne prend pas son parti du chômage et considère que le travail professionnel rémunéré est la norme de toute la population en âge de travailler.

C'est pourquoi le statut du travailleur oriente tout l'effort de la société vers la recherche d'emplois et la formation professionnelle permanente au point de reconnaître dans l'une et l'autre de ces activités d'authentiques travaux profitables à terme à toute la société. Telle est l'une des poursuites du Bien commun cher à l'enseignement social chrétien.

Par le statut du travailleur, la CFTC refuse l'alternative « protection de la personne » ou « protection de l'emploi ».

Un certain néolibéralisme abandonne l'emploi à la flexibilité totale du marché du travail pour n'orienter le social que vers la protection des personnes par un traitement renforcé du chômage, sorte de revenu universel d'existence. En ne respectant pas la valeur d'un travail trop menacé de précarité, cette flexibilité ne respecte pas la dignité de la personne humaine.

[1] Par exemple : « La fin du travail » de Jérémie Rifkin ; ED. La découverte 1996.

Pour l'humanisme social chrétien, il n'est pas déshonorant de ne pas travailler. En revanche le travail est l'une des valorisations de la personne. Par le travail, l'homme est co-créateur de son monde, il s'exprime et se réalise, il tisse du lien social, il se prend en charge, il se sent utile. Et pour que ce travail soit vraiment épanouissant, il doit s'inscrire dans un projet professionnel à moyen et long terme.

Le statut du travailleur porte bien son nom : il assure une continuité de ressources malgré la discontinuité de l'emploi, et il combat la discontinuité involontaire de l'emploi professionnel pour promouvoir le plein emploi le plus constant possible.

### L'homme n'est pas une marchandise, il a une valeur immatérielle

Si l'homme n'a qu'une valeur matérielle, il n'a, comme toute chose, qu'une valeur marchande. C'est bien ce qui arrive dans une société où la valeur d'une personne est fonction de ses seules compétences et de sa seule utilité sur le marché. Rare dans son métier très demandé, tel homme vaut très cher ; devenu « inutile », le même homme est menacé d'exclusion sociale. L'humanisme social chrétien nous avertit : si on ne lui reconnaît pas une valeur spirituelle, l'homme n'a finalement qu'une valeur marchande.

#### Marchandise

Si on ne lui reconnaît pas une valeur spirituelle, l'homme n'a finalement qu'une valeur marchande.

#### POSITION

### Contre la marchandisation des hommes

La CFTC propose le statut du travailleur pour protéger toute personne contre cette « marchandisation » de l'homme. Désormais, un travailleur, rejeté par le marché du travail, est respecté dans sa dignité d'homme et de travailleur parce que sa formation de recyclage et ses recherches d'un nouvel emploi sont des travaux reconnus utiles pour le Bien commun. La reconnaissance de la valeur d'un homme n'est plus relative

aux aléas du marché.

Même la valeur de celui qui a un emploi ne se réduit pas à sa valeur marchande ; la CFTC, par le statut du travailleur, le libère de l'instrumentalisation en faisant de chacun le « sujet et le but » de toute activité économique. C'est ainsi que le statut du travailleur implique le développement de la participation des salariés à la gestion de l'entreprise et pas seulement aux bénéfices.

### Solidarité, liberté et responsabilité face aux « risques » de la vie

Solidarité, liberté, responsabilité : la synergie de ces trois valeurs constitue un axe fort de l'humanisme social chrétien.

Le modèle social européen (en danger) a su mutualiser les « risques » : accidents, maladies, surcharge familiale, chômage, inactivité professionnelle de la retraite, etc. Mais ces diverses protections sociales sont morcelées et prennent peu en compte

#### Mutualisation

A côté du marché où les individus sont engagés dans la compétition de l'argent, doit se construire une solidarité par la mutualisation.

la globalité de la personne. Pour la bonne gestion, chacune de ces « protections » doit garder son autonomie et sa gouvernance propre.

Mais le statut du travailleur est là pour harmoniser et sécuriser tous les temps de vie professionnels et extraprofessionnels ainsi que leurs aléas. A côté du marché où les individus sont engagés dans la compétition de l'argent, doit se construire une solidarité par la mutualisation des risques. Le statut du travailleur accompagne et protège le travailleur sur tout le parcours de sa vie, depuis les études jusqu'à la retraite comprise. Face à la globalisation économique, la CFTC revendique ainsi le respect de la globalité de la personne.

## À SAVOIR

### Un statut sans carcan

Le statut du travailleur n'est pas pour autant un carcan. Chaque personne est libre de s'engager totalement dans l'aventure de la flexibilité, de la mobilité et de la compétition. A la différence de l'intérêt général, le Bien commun de l'enseignement social chrétien "ne met pas tout le monde dans le même panier" : le statut du travailleur tient compte de la liberté. En revanche personne n'est exempté de solidarité.

Le statut du travailleur conjugue solidarité et liberté autour de la responsabilité. Trop de personnes se sentent aujourd'hui entièrement dépendantes des événements qui les touchent malgré eux : emploi, chômage, mobilité, flexibilité, etc. Le statut du travailleur permet de mieux gérer le temps choisi des activités professionnelles et extraprofessionnelles. Il responsabilise chaque homme durant sa vie.

## LA PERSONNE AU CENTRE DU MONDE DU TRAVAIL

### Chaque personne serait reconnue dans sa situation professionnelle et personnelle

Le statut du travailleur :

- donne une continuité des droits (rémunération, formation, protection sociale de base et complémentaire, retraite...) permettant à chaque personne de construire son parcours de vie ;

### Travail

Le statut du travailleur veut dépasser la seule notion de salariat en s'adressant à tous ceux qui travaillent.

- assure la possibilité de concilier vie familiale et sociale et vie professionnelle ;
- associe les salariés à la vie de l'entreprise par leur participation aux orientations stratégiques et aux améliorations des conditions de travail.

Il n'a pas pour but de tout transformer mais, notamment :

- d'améliorer les dispositifs législatifs ou conventionnels en construisant un socle de droits sociaux minimaux qui seront garantis quelle que soit la situation de la personne ;
- d'assurer tout au long de la vie active des perspectives de travail génératrices de

droits sociaux et source de cohésion sociale ;

- de favoriser l'épanouissement des personnes dans leurs activités familiales et sociales et professionnelles.

### Chaque personne aurait des droits sociaux attachés à elle-même

Ce projet s'inscrit dans les principes défendus par la CFTC pour :

- une reconnaissance de la valeur de chaque personne ;
- une meilleure justice sociale et une volonté de lutte contre l'exclusion ;
- une économie au service des hommes et des femmes, et non l'inverse.

## DES GARANTIES NOUVELLES

### Un statut du travailleur qui dépasse le seul aspect financier

Le statut du travailleur concerne la personne tout au long de sa carrière. Le système doit perdurer hors de l'entreprise. Les droits sont attachés à la personne. Toutefois, le statut du travailleur va au-delà de la seule revendication matérielle. Il assure considération et reconnaissance des personnes à tous les moments de leur vie. Il permet à chaque personne d'être auteur et acteur de son propre avenir.

### Un statut du travailleur qui n'est pas seulement un palliatif à la précarité

Il ne s'agit pas de faire un statut qui lisse la précarité, l'habille, la masque. La finalité du statut du travailleur est de permettre à toute personne de prendre sa vie en main en exerçant son libre choix. La garantie des droits constitue le moyen de sécuriser son parcours professionnel pour éviter la précarité.

## À SAVOIR

### Un statut du travailleur qui dépasse la seule notion de salariat

Le statut du travailleur concerne toute les personnes actives et non les seuls salariés. Dans un contexte de mutations, il est important que les travailleurs puissent choisir différentes façons d'exercer leurs activités professionnelles, par

exemple sous forme de salariat ou de travail indépendant. C'est pourquoi le statut du travailleur sécurise les transitions permettant le passage d'une forme à une autre.

### Un statut du travailleur qui dépasse la seule activité professionnelle

Au-delà de garanties face aux aléas de la vie, le statut du travailleur permet un choix des temps de vie. Il donne aux personnes la possibilité de concilier leur vie per-

sonnelle, familiale et professionnelle, de vivre des mobilités perçues positivement parce que choisies. Ces mobilités peuvent porter particulièrement sur : la formation, le travail associatif, le travail militant, le travail parental, la prise en charge des ascendants.

### Un statut du travailleur qui permet un accès confidentiel et immédiat à l'information des droits sociaux des personnes

Chaque personne qui le souhaite doit pouvoir disposer, à tout moment de sa vie, d'une information complète sur ses droits personnels en matière sociale. Le statut du travailleur ne supprime pas ce qui existe (organisation de la Sécurité sociale, de l'assurance chômage...). Il prévoit un support logistique qui donne, à chaque personne qui en fait la demande, un calcul informatisé de l'ensemble de ses droits établis par les différents organismes. Il s'agit de remédier au manque de coordination actuel et d'éviter les démarches complexes et redondantes qui constituent des freins à la mobilité.

### Un statut du travailleur, source de confiance réciproque entre les acteurs de la société

La contrepartie des garanties du statut du travailleur induit un engagement de la personne, notamment en cas de rupture, à entrer dans un processus de soutien lui permettant de promouvoir son potentiel et ses ressources. Le statut du travailleur, au travers de nouveaux droits attachés à la personne, crée un environnement propice à développer un climat de confiance réciproque, source de dynamisme économique et social.

## UN STATUT POUR AIDER LES GENS DANS LEUR VIE ACTIVE

### Aider à rebondir en période de transition

Ces périodes (chômage, formation, engagement associatif, congé parental...) peuvent être utilisées pour préparer la suite du parcours professionnel. Il s'agit d'octroyer des droits attachés à la personne et d'en assurer la transférabilité tout au long de sa vie.

### Donner une possibilité de choix

Il s'agit par le statut du travailleur d'offrir le choix aux personnes de bénéficier de nouvelles possibilités pour construire leur parcours professionnel.

## À SAVOIR

### Sortir des périodes de transition par des choix positifs et non "à n'importe quel prix"

Trop souvent, le système actuel ne s'intéresse qu'à l'aspect financier d'une situation et non à la prise en compte du parcours professionnel de la personne. Le statut du travailleur transforme les périodes déstructurantes du chômage en des périodes dynamiques permettant aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences, source de promotion professionnelle, notamment en trouvant des emplois mieux rémunérés parce qu'à

plus forte valeur ajoutée.

De même, à l'issue d'un congé parental, d'un engagement associatif ou d'un congé sabbatique, un bilan de compétences valorisant le potentiel et les ressources de la personne, une remise à niveau professionnelle constituent des opportunités pour les femmes et les hommes pour faire valoir leur savoir faire et leur savoir-être.

Le statut du travailleur permet des prises de congés rémunérés. Ces congés peuvent correspondre à des activités extra professionnelles intégrées dans le parcours professionnel. Les emplois libérés lors de la prise de ces congés sont offerts aux demandeurs d'emploi afin d'organiser un flux d'activité pour l'ensemble des personnes.

L'engagement associatif est valorisé notamment par la validation de l'expérience. Il est encouragé par la mise en œuvre d'une possibilité de service citoyen pour les jeunes. Des personnes peuvent choisir pour un temps donné de se mettre à disposition d'une ou plusieurs associations moyennant une indemnisation. Ces mises à disposition ne se substituent pas à des emplois existants. Il est nécessaire de prévoir éventuellement un temps de requalification pour occuper le poste précédent.

### Association

L'engagement associatif est valorisé notamment par la validation de l'expérience. Il est encouragé par la mise en œuvre d'une possibilité de service citoyen pour les jeunes.

### Privilégier l'accompagnement plutôt que la sanction

La construction d'un parcours professionnel nécessite la responsabilisation de la personne, avec ses droits et ses devoirs. Toute personne ne peut assumer ses devoirs et ses responsabilités que si elle dispose des moyens et des outils appropriés pour les exercer. Le statut du travailleur, au travers d'un accompagnement incitatif, vise à lui procurer de tels outils en fonction de la spécificité de ses besoins. Il privilégie un accompagnement assorti de contrôle prégnant, plutôt que des sanctions excluant le bénéficiaire du dispositif et des allocations financières adjointes. En effet, la mise en place de sanctions s'inscrit dans une démarche négative qui conduit certains bénéficiaires à entrer dans un processus d'évitement de ces sanctions au détriment d'une pleine adhésion au dispositif proposé. Or, c'est cette adhésion qui est porteuse de la confiance réciproque indispensable pour proposer un accompagnement le plus en adéquation avec les besoins.

Enfin, le statut du travailleur ne doit pas être abordé d'un point de vue individuel.

liste. Son approche globale assure la cohérence entre les différents aspects de la vie professionnelle, familiale, personnelle. Cette approche assure également, par l'encouragement des efforts individuels et collectifs pour acquérir une autonomie, la mise en cohérence des aspirations personnelles et d'une vision collective. Elle implique aussi la responsabilité et l'engagement des autres acteurs de la société : entreprises, organismes paritaires, État, collectivités locales.

## UNE FORME JURIDIQUE RÉALISTE ET INNOVANTE

### L'objectif est de permettre la création et la continuité des droits sociaux attachés à la personne

Des relations juridiques, entre une personne et différents co-contractants, personnes physiques et/ou morales, existent déjà. D'autres sont à construire. Cet ensemble de relations juridiques nouvelles et anciennes fonde le statut du travailleur. La solution retenue pour le statut du travailleur conduit à :

- proposer un cadre juridique permettant d'apporter des réponses aux situations qui laissent apparaître des manques de couverture sociale (santé, revenu, prestations sociales...);
- faciliter des transitions entre différentes situations du parcours professionnel.

### La forme juridique du statut du travailleur

Le statut du travailleur propose des droits sociaux attachés à la personne :

- il serait instauré par un acte législatif qui rendrait l'État garant du fonctionnement de l'ensemble du dispositif ;
- il serait mis en œuvre par une convention tripartite, négociée entre les partenaires sociaux (représentants des salariés et du patronat) et l'État. Cette convention intégrerait les structures existantes telles l'assurance maladie, l'Assedic, la CNAF. Elle permettrait éventuellement la création de nouvelles structures en cas de besoins non assurés par les structures existantes. Le statut se déclinerait ensuite par des négociations aux niveaux les plus appropriés.

### Des droits financiers et sociaux

Le statut du travailleur octroie à chaque personne un socle minimum de protection qui s'inscrit dans une dynamique de l'emploi.

Ce socle minimum de protection harmonise les garanties sociales afin d'éviter rupture de protection ou exclusion. Chaque personne qui entre dans l'état professionnel<sup>(1)</sup> se voit octroyer des droits sociaux minimaux et acquis :

**(1) État professionnel : situation d'une personne vis-à-vis du travail et de ses droits sociaux, voir Alain Supiot dans « Au-delà de l'emploi », mars 1999.**

- allant de la fin de la scolarité jusqu'au 1<sup>er</sup> emploi (formation initiale et supérieure, apprentissage en entreprise, protection sociale de la famille...);
- du 1<sup>er</sup> emploi jusqu'à la fin de la vie professionnelle (formation tout au long de la vie, congé parental, congé sabbatique, détachement dans le monde associatif, création d'entreprise, transition entre deux emplois ou deux situations);
- de la retraite jusqu'à la mort (retraite, protection sociale).

Ce socle minimum est ensuite bonifié, au travers de l'acquisition de droits de tirage, tout au long de la vie. Un provisionnement peut également être individuel, sous forme de capitalisation de droits (ex : CET, DIF, chèque formation).

## COFINANCEMENT ET RÉALLOCATION DES RESSOURCES

### Un cofinancement entre la personne, l'entreprise, les organismes paritaires, l'Etat, les collectivités locales

Le statut du travailleur s'appuyant sur une culture de la négociation et de la participation, le financement résulte d'une négociation entre les partenaires impliqués dans l'octroi du droit accordé.

Toute modification des prestations financées par les organismes paritaires requiert la signature d'un nouvel accord par les partenaires sociaux. En conséquence, dans le cas où des décisions, concernant le statut du travailleur, impacteraient le fonctionnement et les orientations des organismes sociaux paritaires, les partenaires sociaux doivent préalablement avoir participé à l'élaboration du projet, pour ensuite pouvoir le formaliser à l'intérieur d'un nouvel accord.

### À SAVOIR

#### Évaluer les aides aux entreprises

Le statut du travailleur suppose donc :

- un arrêt du saupoudrage des diverses aides notamment celles accordées aux entreprises sous forme de réduction de charge non conditionnée ;
- une évaluation de l'ensemble des aides accordées ;
- un maintien ou un arrêt de ces aides en fonction de leur opérationnalité ;
- l'octroi de nouvelles aides conditionnées au développement de l'emploi.

## LE STATUT DU TRAVAILLEUR, COMMENT ÇA SE DÉCLINE ?

Pour enrayer la dégradation de l'emploi, combattre la montée de la précarité, de l'exclusion et de la pauvreté et permettre à chacun d'exercer de véritables choix de vie tout au long de son parcours professionnel, il faut développer la responsabilité des différents acteurs de la société dont les entreprises et les acteurs publics (État,

collectivités locales, etc.). Il faut aussi favoriser la coopération entre ces acteurs pour créer la synergie nécessaire à une amélioration des conditions de travail et d'emploi.

### Court terme

**L'entreprise doit avoir des objectifs de performance à long terme au lieu de se cantonner au court terme**

Le développement de la responsabilité sociale des entreprises est une condition fondamentale du succès de cette démarche. L'entreprise, qu'il s'agisse d'une PME ou d'un grand groupe international, qu'il s'agisse de la production de biens ou d'activités de service, est au cœur de la création de richesses. Elle a donc un rôle important à jouer pour créer les conditions les plus favorables à l'épanouissement des personnes et au développement de la croissance.

L'entreprise doit donc instaurer non pas une gestion à court terme, axée sur la seule recherche de gains de productivité, mais une gestion intégrant l'objectif d'une performance à long terme. Ceci suppose qu'à côté d'impératifs économiques, l'entreprise sache intégrer des aspects sociaux : une formation professionnelle qualifiante, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences articulée avec la stratégie productive de l'entreprise, une recherche de solutions alternatives au licenciement, une meilleure prise en compte des temps sociaux, un développement de la participation des salariés...

Les acteurs publics (État, collectivités locales et autres) doivent également être pleinement parties prenantes pour créer une dynamique porteuse de progrès économique et social. Qu'il s'agisse de la diffusion de l'information, de la mise en relation des différents acteurs, d'une participation au financement, du suivi des actions, le rôle des acteurs publics est essentiel.

Ce statut du travailleur rassemble des propositions concrètes en vue d'incarner une nouvelle vision de la société.

La CFTC n'a pas cherché, au travers de son statut du travailleur, à être exhaustive.

Elle a voulu apporter une réponse à ce qui lui paraît essentiel pour l'avènement d'une société plus juste et plus humaine.

La CFTC est partie d'exemples concrets et de situations vécues par ses militants. Elle a regroupé ces expériences autour de différents thèmes. Sur chacun de ces thèmes, une analyse de l'existant a permis de détecter les avancées, mais aussi les lacunes qui restent à combler. C'est à partir de ce diagnostic que le statut du travailleur fait des propositions concrètes mettant en évidence la responsabilité et les droits et devoirs de chacun des acteurs.

### Entreprises

**Le développement de la responsabilité sociale des entreprises est une condition fondamentale du succès du statut du travailleur.**